



PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2022

Le 5 janvier 2022 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 10 janvier 2022 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en vidéoconférence avec enregistrement vocal, le lundi 10 janvier 2022 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames France Couture, Katy Dubé et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation des procès-verbaux du 6 et 20 décembre 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Demande CPTAQ ;
 - Audit 2020 ;
 - Emploi d'été Canada ;
 - Déclaration des intérêts pécuniers – France Couture ;
 - Création d'un fonds de réserve pour les élections ;
 - Connection du système de chauffage au propane;
 - Livre des subventions ;
 - Suivi subvention PRIMADA ;

- Demande reçue de M. Réjean Guimont ;
- Facture reçue de M. Réjean Guimont ;
- 6. Demande de subvention (dons) ;
- 7. Rapports des employés et organismes ;
- 8. Discussions diverses :
 - Avis de motion 1 – Taux de taxe générale foncière et spéciale-service de la dette ;
 - Avis de motion 2 – Mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité ;
 - Avis de motion 3 – Création comité d’urbanisme ;
 - Avis de motion 4 – Code d’éthique ;
 - Patinoire 2022 – emploi ;
 - Dépenses reliées au service des incendies ;
 - Distribution du résumé du budget ;
 - Autorisation de verser le 2^e versement pour le contrat de déneigement ;
- 9. Varia :
- 10. Comptes
- 11. Période de questions ;
- 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-01-2022

Lecture de l’ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU d’approuver et d’adopter l’ordre du jour avec modification, l’item varia restant ouvert. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 DÉCEMBRE ET DU 20 DÉCEMBRE 2021

Une copie des procès-verbaux du 6 décembre et du 20 décembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-01-2022

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit confirmé tel qu’il a été rédigé. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Résolution : 03-01-2022

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 soit confirmé tel qu’il a été rédigé. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 04-01-2022 (Demande CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la demande, daté du 9 décembre 2021, déposée par Mme Mélissa Gagné et M. René Junior Laprise, vise l'obtention d'une résolution municipale d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'autorisation pour aliéner un lot (6 290 340) et une utilisation à des fins autres que l'agriculture afin d'autoriser la construction d'une résidence sur une partie du lot 6 290 340 d'une superficie minimale de 3,000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a pas d'impact supplémentaire sur les activités agricoles existantes, et sur le développement des activités agricoles puisque le terrain ne rend pas possible l'exploitation pour l'érablière ni la culture, puisque l'ancien propriétaire a fait du remplissage à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas de contrainte et d'effet résultant de l'application des lois et règlement, sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le changement d'usage de ce terrain permettra la construction d'une nouvelle résidence, l'installation d'une nouvelle famille, conserver l'école primaire ouverte, améliorer les conditions socio-économiques nécessaires à la revitalisation du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut affirmer qu'il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire, cependant, le changement d'usage de ces terrains permettra de revitaliser le secteur village et urbain,

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la présente demande, est située en zone agricole, mais n'est pas utilisé à cette fin;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'appuyer la demande à la CPTAQ, de Mme Mélissa Gagné et de M. René Junior Laprise, pour obtenir l'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, et l'aliénation d'un lot. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-01-2022 (Audit 2020)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de confirmer la réception des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, accompagnés de la lettre signée par Madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-01-2022 (Emploi d'été Canada)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que deux demandes d'aide financière soit déposées dans le programme Emplois d'été Canada 2022 pour l'ouverture d'un poste d'aide en loisirs et terrain de jeux pour une durée de 7 semaines, 35 heures/semaine. Que Mme Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour, et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton tous les documents relatifs à la demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-01-2022 (Déclaration des intérêts pécuniers – France Couture)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de confirmé la réception des intérêts pécuniers de Mme France Couture, conseillère au poste numéro 3. Elle a remis le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » complété et signé. Elle déclare n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, qui peut influencer l'indépendance, compromettre l'intégrité, dons ou avantage qui excède la valeur (200 \$) fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus. Le formulaire est déposé lors de cette séance ordinaire, le 10 janvier 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-01-2022 (Création d'un fonds de réserve pour les élections)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM; Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-01-2022 (Connection du système de chauffage au propane)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de faire connecter le chauffage au propane du garage municipal par la compagnie Prévostech Inc., de St-Fabien, au coût horaire de 80\$, plus le kilométrage à 0.50\$ du kilomètre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-01-2022 (Livre des subventions)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de commander le livre des subventions 2022, au coût de 69.95\$ plus taxes, et de le rendre disponible à la population par le biais de la bibliothèque municipale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Notre demande pour la subvention avec le programme PRIMADA, concernant le panneau d'affichage électronique, n'a pas été accepté vu la grande demande des municipalités.

Résolution : 11-01-2022 (Demande reçue de M. Réjean Guimont)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que le conseil municipal accepte la demande de M. Réjean Guimont, qui constitue à faire l'installation d'une prise de courant extérieure pour sa génératrice. La demande est acceptée à condition que tous les frais rattachés à l'installation soient aux frais de M. Guimont, et que la prise reste sur le

bâtiment s'il advient le départ du locataire, ou de sa conjointe. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-01-2022 (Facture reçue de M. Réjean Guimont)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que le conseil municipal accepte de payer la facture reçue par M. Réjean Guimont pour le service de chauffage du garage municipal jusqu'à l'installation du chauffage au propane.

Mme France Couture ne s'est pas prononcée, étant donné qu'elle n'était pas élue lors de l'achat du garage municipal. Adoptée à majorité par les conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande de subvention n'a été reçue.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard donne un compte rendu de l'installation du chauffage au propane. Un technicien suggère que le garage soit isolé pour un meilleur rendement du chauffage. L'accès de la maison au garage a été condamné, et les serrures ont été changées. Des voyages de sables ont été pris à la CGFA à titre d'échange de services.

M. Éric Langlois mentionne qu'il n'y a pas de nouveau pour le Centre Plein-Air.

M. Bruno Gagné fait le suivi pour le site internet du Centre de Plein-Air n'est pas encore prêt pour le système des réservations en ligne, mais que ça s'en vient.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère, Mme Linda Paré, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 01-2022 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2022 et les conditions de perception. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère, Mme Katy Dubé, qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéroté 02-2022 et intitulé « Règlement décrétant un mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2022 ». Ce règlement comprend les tarifs concernant l'administration (photocopies de documents municipaux, les biens et services, chèques retournés), les tarifs pour divers services en sécurité incendie, les tarifs pour services loisirs, culturel et tourisme (location des salles) et les tarifs services des travaux publics (eau, ponceaux, etc.). Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller, M. Michel Desjardins, qu'à une prochaine séance soit soumis, pour adoption, le règlement numéroté 03-2022, règlement concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère, Mme France Couture, qu'à une prochaine séance soit soumis, pour adoption, le règlement numéroté 04-2022, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

Résolution : 13-01-2022 (Patinoire 2022 - emploi)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par, M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'engager M. Yoland Pelletier au poste de gardien de patinoire pour l'hiver 2021-2022, pour 20 à 30 heures par semaine, au taux horaire de 16\$. Le maire est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-01-2022 (Dépenses reliées au service des incendies)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la scie mécanique commandée au coût de 1,023.28\$ avec taxes, d'accepter l'achat de neuf bombonnes d'oxygène usagées, au coût de 50\$ l'unité, au service des incendies de Montmagny, et de commander deux interrupteurs magnétiques au coût de 39,25\$ chacun plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-01-2022 (Distribution du résumé du budget)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de distribuer le résumé du budget à tous les citoyens sur le territoire par le biais d'un publipostage. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-01-2022 (Autorisation de verser le 2^e paiement pour le contrat de déneigement)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 44,840.25\$, ce qui correspond au deuxième versement du contrat de déneigement pour la saison 2021-2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Résolution : 17-01-2022 (Autorisation de commande pour le service des incendies)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de commander une paire de bottes de remplacement pour un pompier au coût de 145\$ plus taxes, ainsi qu'un poinçon à vitre au coût de 15\$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTES

La directrice générale et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Salaires du 27 novembre au 31 décembre 2021

18,725.03 \$

Résolution : 18-01-2022 (comptes)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 81,080.57 \$, soient payés, et que le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Mathieu Therrien demande à faire enlever le téléphone de la caserne puisqu'il n'en voit plus l'utilité. Nous demanderons à M. André Bernard si le téléphone lui sert toujours, maintenant qu'il travaille principalement dans le garage municipal.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

M. Michel Desjardins demande un suivi des nouveaux arrivants. M. Bruno Gagné mentionne qu'ils sont satisfaits de la maison. Qu'ils ont acheté une machine à eau pour l'eau potable, même si celle du puits l'est. Radio-Canada a fait un reportage pour clore le concours, et sera diffusé probablement le 11 janvier.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution : 19-01-2022 (levée de la séance)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et greff.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
